

Liste à la **CAPA** des **agrégés** académie de Bordeaux



Présentée par le **SNES-FSU**, le **SNEP-FSU** et le **SNESUP-FSU**
10 titulaires, 10 suppléants,
11 femmes, 09 hommes

Classe exceptionnelle des professeurs agrégés

1. Mme **CAMPAGNOLLE MARIANNE** – mathématiques
Lycée Charles Despiau, Mont-de-Marsan – 40
2. M. **GRASSETIE PASCAL** – éducation physique et sportive
ESPE d'Aquitaine, Mérignac – 33

Hors classe des professeurs agrégés

1. Mme **MONGELARD Marie Pierre** – histoire
Collège La Rocal, Bon Encontre – 47
2. M. **MELEIRO Eric** – génie électrique
Université de Bordeaux, Bordeaux – 33
3. Mme **HAMON Anne Christine** – science de la vie et de la terre
Lycée Jean Monnet, Blanquefort – 33
4. Mme **CHUNLAUD Sandrine** – géographie
Collège les Marches de l'Occitanie, Piégut-Pluviers – 24
5. M. **REILLER Alain** – génie mécanique productique
Lycée Gustave Eiffel, Bordeaux – 33
6. M. **BAILANGER Stéphane** – histoire géographie
Lycée Sud Médoc, le Taillan-Médoc – 33

Classe normale des professeurs agrégés

1. M. **DUMOULIN Mathieu** – mathématiques
Lycée Camille Jullian, Bordeaux – 33

2. Mme **MOLLET Sonia** – lettres classiques
Lycée Victor Duruy, Mont-de-Marsan – 40
3. M. **ORLOWSKI Cyrille** – histoire géographie
Collège Pablo Neruda, Bègles – 33
4. M. **GARRET Nicolas** – sciences physiques
Lycée Saint-John Perse, Pau – 64
5. Mme **GUZMAN Lætitia** – éducation physique et sportive
Lycée des Graves, Gradignan – 33
6. Mme **MICHELON Corinne** – sciences physiques
Lycée Saint Louis, Bordeaux – 33
7. M. **LEROY Julien** – mathématiques
Lycée Sud des Landes, Saint-Vincent de Tyrosse – 40
8. Mme **ARDOUIN-MERLE Hélène** – lettres modernes
Collège François Mauriac, Saint-Symphorien – 33
9. Mme **REDONDO Mireille** – espagnol
Collège Paul Dangles, Agen – 47
10. Mme **RIVIERE Françoise** – économie gestion
Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau – 64
11. Mme **DUMONT Claire** – mathématiques
Lycée Saint-John Perse, Pau – 64
12. M. **VIAIRON Mickaël** – éducation physique et sportive
Collège Aliénor d'Aquitaine, Bordeaux – 33

29 > **06**
NOV DÉC

Votez !

POUR AGIR ENSEMBLE

SE MOBILISER POUR CONFORTER LE SNES ET LA FSU **À LA CAPA DES AGRÉGÉ·ES**

Mutation, gestion des TZR, promotions de corps ou de grade (hors classe et classe exceptionnelle), congés formation, contestations d'évaluation, postes d'adaptation,... sont autant de sujets pris en charge par les commissaires paritaires du SNES et de la FSU :

→ **dans les groupes de travail**, où, élu·es de terrain, nous faisons avancer les règles de gestion des personnels proposées par l'administration dans le sens des mandats syndicaux que nous avons définis collectivement ;

→ **dans les CAPAs**, où, forts de 6 élu·es titulaires sur 10, nous vérifions l'exactitude et la conformité de l'intégralité des demandes individuelles pour contrer l'arbitraire et le favoritisme. Nous y défendons, dans le cadre d'amélioration des conditions de travail et de rémunération de toute la profession, les intérêts individuels de ceux et celles qui nous donnent légitimité à le faire.

→ **dans les commissions de réforme départementales**, où, dans notre académie, seule la FSU représente les agrégé·es et fait valoir les situations médicales des collègues et leur prise en charge par l'État ;

Les dernières élections professionnelles ont été marquées par un recul du taux de participation et du nombre de nos élu·es, passant de 8 titulaires à 6 titulaires sur 10. Sur le papier, FO et l'UNSA ont fait leur entrée dans la CAPA rejoignant le SNALC et le SGEN-CFDT. Mais en réalité, rien n'a changé. Le SNES et la FSU restent comptables de toutes les interventions sur les actes collectifs de gestion de personnels. En effet, nous restons les seul·es à faire des propositions pour une meilleure prise en charge des carrières de toute la profession, les seul·es à faire le travail de commissaire paritaire de contrôle des informations personnelles de tous les candidat·es. Nous assurons la quasi-totalité des interventions sur les situations individuelles des collègues pour les porter à la connaissance de la commission en toute transparence et sommes les seul·es à les faire dans le cadre d'une défense des intérêts collectifs de la profession.

Il est nécessaire de voter et de faire voter SNES et FSU :

▶ **pour envoyer un message fort à notre administration** : notre profession est mobilisée et se reconnaît massivement dans ce que nous portons !

▶ **pour nous donner légitimité en tant qu'organisation syndicale majoritaire** à défendre les intérêts de la profession et renforcer notre poids face à l'administration ;

▶ **pour nous donner les moyens humains** d'étudier en profondeur les actes de gestion collectifs et les candidatures individuelles ;

▶ **pour ne pas laisser l'administration gérer seule nos carrière sans contre-pouvoir**, sans gardes-fou contre l'arbitraire, contre les pressions hiérarchiques, contre les injonctions de toute nature et contre sa notion managériale du mérite.

Les commissaires paritaires
du SNES-FSU

33 : Mathieu Dumoulin, Corinne Michelon,
Cyrille Orłowski, François Richard

40 : Marianne Campagnolle, Cécile
Cluzeau, Julien Leroy, Sonia Mollet

47 : Marie Pierre Mongelard

64 : Nicolas Garret